

P r e m i o

Ensayo. Essay

Award. Prix

E s s a i .

P r é m i o

Ensaio.

Casa África

13^a Convocatoria

P r i x E s s a i C a s a Á f r i c a

XIII CONCOURS DU PRIX « ESSAI CASA ÁFRICA »: MIGRATIONS

I. OBJECTIF DU PRIX.

L'objet du prix, d'une seule modalité, est de contribuer à la diffusion des connaissances sur l'Afrique, en encourageant la recherche et la diffusion d'essais originaux et inédits, rédigés en espagnol, en anglais, en français ou en portugais. Ces textes dont l'écriture est équilibrée, diversifiée et actualisée, sont loin des images stéréotypées et partiales qui prédominent dans l'imaginaire collectif, à propos de ce continent.

II. Thématique sur lesquels doivent porter les essais à soumettre.

Le concours devra porter sur le thème des migrations. Les migrations sont un phénomène inhérent à l'humanité depuis le début de l'Histoire. De plus, nous vivons une période de migration croissante du continent africain vers l'Europe, dans une situation de pandémie et de crise mondiale et dans un contexte d'une planète interconnectée et interdépendante. Il est donc essentiel de réfléchir aux mobilités, à leurs origines, à leurs causes, à leur impact éventuel et de proposer des solutions créatives et durables aux problèmes qu'elles posent.

III. Prix.

Le montant du prix est de deux mille euros (2.000,00 €). Le prix sera soumis aux prélèvements applicables.

Dans le cas où l'essai gagnant a été co-écrit, le prix sera réparti au prorata entre les auteurs bénéficiaires.

Le montant total maximum figurant dans le présent appel est une estimation, c'est pourquoi l'attribution du prix est assujettie à l'existence d'un crédit adéquat et suffisant au moment de la décision d'attribution. Si le crédit budgétaire approuvé par le Conseil d'Administration est supérieur au montant initialement prévu, l'organisme de gestion peut décider de l'appliquer ou non, après avoir traité le dossier de dépenses rédigé avant la décision, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle convocation.

Le lauréat autorise et cède gratuitement au consortium Casa África les droits d'exploitation, de reproduction, de publication, d'exposition et de communication publique, y compris sur les réseaux sociaux, nécessaires à la réalisation d'une première édition de l'essai primé, jusqu'à mille exemplaires, ainsi qu'à sa diffusion sur le portail internet du consortium et sur d'autres plateformes internationales, pendant la durée maximale et dans les conditions prévues par le texte de loi du Code sur la propriété intellectuelle, approuvé par le décret royal législatif 1/1996, du 12 avril.

IV. Imputation budgétaire.

Le montant du prix sera imputé à la ligne budgétaire 83040118CE du budget prévisionnel du Consortium Casa África pour l'année 2022.

V. Conditions requises pour solliciter l'octroi du prix et le moyen de les justifier.

Ce prix pourra être sollicité par toutes personnes physiques, âgées de plus de 18 ans, auteurs d'essais inédits rédigés en espagnol, anglais, français ou portugais, dont le sujet est en rapport avec le thème de ce concours : les migrations.

Ne sera pas autorisé à participer toute personne se trouvant dans l'une des circonstances suivantes :

a) Avoir déjà remporté un prix lors des éditions précédentes du prix « *Essai Casa África* ».

- b) Maintenir tout type de relation laborale ou professionnelle avec le consortium Casa África ou avec l'une des entités qui le composent (ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération ; l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement ; le Gouvernement de la communauté autonome des Canaries et la mairie de Las Palmas de Grande Canarie).
- c) Avoir un ancêtre commun jusqu'au quatrième degré ou un lien de parenté au second degré avec une des personnes qui fournit des services au sein du Consortium ou avec l'un des membres du Jury du concours.
- d) Être concerné(e) par l'application d'une des circonstances prévues par l'article 13.2 de la loi 38/2003, du 17 novembre, des subventions générales.

Las candidats ne peuvent soumettre qu'un seul essai, même en cas de corédaction. En cas de conflit entre plusieurs candidatures pour cette raison, celle présentée en premier lieu sera retenue et les autres seront rejetées.

Le candidat garantira, en tant qu'auteur ou co-auteur de l'essai, qu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle.

L'essai relatif à chaque demande de participation devra être présenté sans signature et ne contiendra que son titre et le pseudonyme que chaque auteur-candidat décidera d'utiliser, garantissant ainsi l'anonymat afin de préserver l'objectivité et l'impartialité du Jury.

L'essai ne devra pas compter moins de 15 000 mots et pas plus de 20 000 mots (y compris les notes de bas de page, mais sans la bibliographie à la fin du document) et doit être rédigé à double interligne au format Word Arial 12.

VI. Format et date limite de remise des candidatures.

Les demandes de participation doivent être conformes au modèle joint en Annexe de la présente convocation et pourront également être téléchargées sur le site internet du consortium Casa África (<http://www.casafrika.es/es>).

Il est nécessaire de joindre à la demande de participation et de l'essai une copie de la carte d'identité nationale, de la carte de séjour ou du passeport du candidat.

Les formulaires de participation et de la documentation complémentaire doivent être remis par voie électronique, ou dans l'un des lieux établis par l'article 16.4 de la loi 39/2015, du 1^{er} octobre, sur la procédure administrative commune des administrations publiques.

Toutefois, sauf objection explicite du candidat, il ne sera pas nécessaire de fournir les documents qui sont déjà en possession de Casa África ou qui ont été établis par une autre administration. Dans ce cas, la personne devra indiquer à quel moment et devant quel organe administratif elle a présenté les documents susmentionnés.

Exceptionnellement, si Casa África n'était pas en mesure d'obtenir les documents susmentionnés, elle pourrait demander au candidat de les fournir à nouveau.

Le délai de présentation des candidatures sera ouvert à partir du jour suivant la publication de l'extrait du présent appel dans le « Journal Officiel de l'État espagnol » (BOE – Boletín Oficial del Estado) jusqu'au 15 avril 2022 à 13 :00 heures (GMT+0).

Tout doute ou incident dans le processus de participation sera envoyé au courriel électronique premio@casafrika.es

La remise de la candidature implique l'acceptation du contenu du règlement et de la présente convocation.

VII. Organes compétents pour l'instruction et la résolution de la procédure.

L'organe compétent pour ordonner et instruire la procédure d'attribution de ce prix est le Secrétariat général du consortium Casa África.

L'organe compétent pour décerner le prix, sur proposition du Secrétariat général du consortium, est le responsable de la Direction générale du consortium.

VIII. Jury.

Le Jury, chargé d'évaluer les essais, d'établir l'ordre de priorité qui en découle, ainsi que la décision du présent appel, sera composé d'un nombre de membres ni inférieur à trois et ni supérieur à sept. Ils seront nommés sur décision du responsable de la Direction Générale de Casa África, sélectionnés parmi des personnalités au prestige reconnu dans le domaine littéraire ou sur la thématique de ce concours, conformément aux dispositions de l'article 7 de l'Arrêté du 15 septembre 2021, qui approuve les bases réglementaires de ce prix.

La décision concernant l'attribution du prix sera publiée sur le site internet du consortium Casa África (<http://www.casafrika.es/es>).

IX. Critères d'évaluation.

Lors de l'évaluation des essais, le Jury tiendra compte des critères d'évaluation suivants, qui seront pondérés en fonction de la note maximale attribuée à chacun d'eux:

- a) L'adéquation de l'essai à l'objet et à la finalité du prix. De 0 à 10 points.
- b) La rigueur scientifique, la méthodologie, la profondeur, la créativité et la qualité avec lesquelles l'essai a été rédigé. De 0 à 10 points.
- c) La clarté de la structure qui facilite la compréhension des idées principales de l'essai. De 0 à 10 points.
- d) La contribution à la diffusion d'informations relatives à la thématique du présent appel. De 0 à 10 points.
- e) L'apport de nouvelles approches, originales ou très actuelles, loin des arguments purement euro-centriques, ainsi que des stéréotypes et des discours simplistes les plus connus sur l'Afrique. De 0 à 10 points.

Le Jury classera les essais par ordre décroissant, après avoir totalisé les points obtenus dans chaque critère d'évaluation.

Le Jury peut proposer la déclaration de nullité du prix s'il estime, de manière justifiée, que les essais présentés ne sont pas conformes à son but et sa finalité ou n'atteignent pas la note 7 au critère d'évaluation prévu à l'alinéa b) susmentionnée.

Si après l'évaluation des propositions il y a une égalité dans la note finale, l'essai qui aura obtenu le meilleur résultat sur le critère d'évaluation prévu à l'alinéa e) sera le gagnant.

Si l'application de ce dernier critère entraîne également une égalité, celle-ci sera résolue en dernière instance par tirage au sort.

X. Date limite pour la décision et la notification de la procédure d'attribution du prix.

Le délai de décision et de notification de la procédure d'attribution du prix sera de 6 mois, à compter de la date de publication de l'extrait de la présente convocation au « Journal Officiel de l'État espagnol » (BOE – Boletín Oficial del Estado).

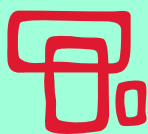
XI. Support de publication.

La décision d'attribution est publiée dans la Base de Données Nationale des Subventions (BDNS - Base de Datos Nacional de Subvenciones).

De même, les actes et formalités de la procédure et, en particulier, la publication de la décision d'attribution, seront publiés par le biais de son inscription sur le site web <https://www.casafrica.es/es> conformément aux dispositions de l'article 45.1.b) de la loi 39/2015, du 1^{er} octobre.

XII. Régime juridique.

La procédure d'attribution du prix se déroulera sur une procédure concurrentielle, conformément aux dispositions de la loi 38/2003, du 17 novembre, Loi Générale des Subventions ; son règlement, approuvé par le décret royal 887/2006, du 21 juillet ; et l'arrêté AUC/1114/2021, du 15 septembre (BOE n° 247 du 15 octobre 2021), qui approuve les bases réglementaires pour l'attribution du prix d' « *Essai Casa África* » par le Consortium Casa África.



CASA ÁFRICA

L'AFRIQUE ET L'ESPAGNE, DE PLUS EN PLUS PROCHE

Casa África est un instrument de la politique étrangère espagnole, consacré au développement des relations entre l'Afrique et l'Espagne et à l'amélioration de la connaissance mutuelle entre eux. À cet effet, Casa África impulse la coopération et les relations durables par le biais d'activités et de programmes conjoints à caractère politique, économique, culturel, éducatif et social.

Alfonso XIII, 5. 35003 Las Palmas de Gran Canaria. España. Tel.: +34 928 432 800 www.casafrica.es

ANNEXE

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS DU PRIX "ESSAI CASA ÁFRICA":

DONNÉES PERSONNELLES DU CANDIDAT

Nom et prénom :

Nom de plume :

NIF/Passeport/Carte de séjour :

Adresse :

Pays :

Province/région :

Localité :

Code Postal :

Téléphone :

Courrier électronique :

DOCUMENTATION ANNEXÉE

Essai

- Titre :

- Nombre de mots :

Copie du NIF/Passeport/Carte de séjour du candidat.

FORMULAIRE, DÉCLARATION, LIEU, DATE ET SIGNATURE

Je, soussigné(e), **DÉCLARE** que les informations contenues dans le présent formulaire et dans les documents annexés sont véridiques et que :

- J'accepte pleinement le contenu de ce concours et le règlement de remise du prix.
- Les dispositions énoncées à l'article 6.2 de l'Ordonnance du AUC/1114/2021, du 15 septembre 2021, qui approuve les bases réglementaires d'attribution de la récompense, ne me concerne, ni, le cas échéant, ne concerne les co-auteurs de l'essai.
- Je suis l'auteur ou le co-auteur de l'essai et détiens tous les droits de propriété intellectuelle.

Et **DEMANDE** que l'essai ci-joint soit accepté pour participer à l'édition de cette année du prix d' « *Essai Casa África* ».

Á....., le..... de.....

Le/la candidat(e)

Signature :



CASA ÁFRICA